



VIDE GRENIERS DE RIEUMES  
DIMANCHE 21 MAI 2017  
Organisé par Rieumes Tennis Club

**RÈGLEMENT :**

**Article 1 :** Le Tennis Club est l'organisateur du vide-greniers se tenant dans le village de Rieumes, le mercredi 21 mai 2017 de 08h à 18h. L'accueil des exposants débute à 6 heures et se termine à 9h00 à la Halle aux Marchands.

**Article 2 :** L'exposant s'oblige à communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

**Article 3 :** Dès son arrivée, l'exposant se présentera à l'accueil et s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, il y a des parkings prévus à cet effet.

**Article 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

**Article 5 :** Les objets exposés demeurant sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 6 :** Les places non occupées après 9h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser les organisateurs au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises aux organisateurs à titres d'indemnité.

**Article 7 :** TRÈS IMPORTANT. Les objets invendus ne devront, en aucun cas, être abandonnés sur les lieux à la fin de la journée. L'EXPOSANT S'ENGAGE A RAMENER SES INVENDUS ET A LAISSER LIBRE SON EMPLACEMENT DE TOUT OBJET OU DÉCHET ; Il est formellement interdit de déposer tout objet ou déchet hors des containers prévus à cet effet. Tout pollueur sera passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

**Article 8 :** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Bulletin à compléter et à retourner à l'adresse suivante :**

René SOUM – 160, chemin du catalan – 31370 RIEUMES  
Renseignements auprès de Rieumes Info :  
Tél. : 05 34 47 66 35 ou numerique@ville-rieumes.fr



**VOUS ÊTES UN PARTICULIER :**

Taille et tarif de l'emplacement : **5m x 4m** : 15 euros (quinze euros)



**Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :**

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité
- Présent bulletin dûment rempli
- Règlement obligatoire de l'emplacement à l'ordre du Rieumes Tennis Club avant le 15/05/2017

Vérifier que vous envoyez le dossier complet

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse mail : ..... Tél : .....

Nombre d'emplacements : ..... X 15 euros - Total = ..... €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer. J'atteste sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le ..... Signature :



**VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL :**

Taille et tarifs de l'emplacement : **5m x 4m** : 25 euros (vingt-cinq euros)



**Pièces obligatoires à fournir pour valider votre inscription :**

- Photocopie du Kbis ou extrait du registre du commerce
- Présent bulletin dûment rempli
- Règlement obligatoire de l'emplacement à l'ordre du Rieumes Tennis Club avant le 15/05/2016

Vérifier que vous envoyez le dossier complet

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse mail : ..... Tél : .....

Nombre d'emplacements : ..... X 25 euros - Total = ..... €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à m'y conformer.

Le ..... Signature :